



Open International Bayonne 2025

Règlement intérieur

ARTICLE 1 : Organisation

L'échiquier Bayonne Adour et la section Échecs de l'Aviron Bayonnais organisent conjointement le deuxième tournoi d'échecs international homologué FIDE,

Les samedi 8 et dimanche 9 novembre 2025

Le samedi lancement de la R1 à 9h30, de la R2 à 13h, de la R3 à 16h15

Le dimanche, lancement de la R4 à 9h, de la R5 à 12h30 et de la R6 à 15h45

Adresse de la **salle de jeu** : Salle LAUGA, 25 Avenue Paul PRAS, 64100 BAYONNE

ARTICLE 2 : Inscriptions

Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE titulaires d'une licence « A » et aux joueurs étrangers titulaires d'un identifiant FIDE (< 2400 ELO)

Renseignements sur le mail : echiquierbayonneadour@gmail.com

Inscriptions et règlements sur l'adresse :

<https://www.helloasso.com/associations/echiquier-bayonne-adour/evenements/grand-open-d-echecs-de-bayonne-2>

Droits d'inscription jusqu'au 1 novembre minuit : Adulte : **35 €** ; Jeune : **25 €**

Au-delà de cette limite les droits sont majorés de **5 €** (de **10 €** pour les inscriptions sur place)

=> Pointage et dernières inscriptions sur place le samedi de 8h30 à **9h10**

=> Appariements initiés à **9h15** pour la Ronde1

Tout retardataire ne pourra jouer qu'à partir de la ronde 2. Il sera alors considéré comme ayant pris le **Bye** autorisé lors des 4 premières rondes du tournoi (voir art 5) et recevra à ce titre **0,5 Point**.

ARTICLE 3 : Cadence, nombre de rondes et appariements

A. Cadence : 6 rondes de 2 x **60 minutes** + **30** secondes par coup => Notation obligatoire

B. Système suisse intégral (logiciel papi 3.3.8)

C. Attribution des points : Victoire = 1 point ; Nulle = 0,5 point ; Défaite = 0 point

D. En cas de d'égalité de points, les départages suivant sont appliqués :

1) Buchholz tronqué, 2) Cumulatif, 3) Performance. En cas d'égalité parfaite après ces départages, l'avantage est donné in-fine au joueur le plus jeune.

ARTICLE 4 : Prix

Remise des prix estimées vers **19h**, ou 30 mn au plus tard après la fin de la dernière partie.
Les prix, dont le montant total est de **4000 €**, relèvent du classement général après départages.
Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il aurait droit, sans cumul possible.

L'ordre de priorité est :

Prix du classement général - Prix par tranche ELO - Prix spéciaux

La liste des prix est affichée dès le début de la 4^{ème} ronde.

Seuls les joueurs présents à la remise des prix pourront faire valoir leurs droits à prix.

ARTICLE 5 : Règles du jeu

Arbitrage : Francis JARRIER (AF Élite 1 / 06 27 70 86 91)

Les règles du jeu sont celles du livre de l'arbitre de la FFE en sa version de janvier 2025,

Le délai de forfait est de **30 minutes**.

Il est possible de prendre un « Bye » lors des 4 premières rondes après en avoir averti l'arbitre avant la fin de la ronde précédente, exception faite pour la ronde N°1

ARTICLE 6 : Jury d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur ne peut qu'obtempérer, mais il peut saisir le jury d'appel par écrit. Il perd ce droit s'il reprend la partie avant d'avoir formulé un appel oral.

Ce jury est constitué avant la deuxième ronde et il est affiché dans la salle de jeu.

Il est composé de 5 membres qualifiés en fonction des personnalités présentes.

ARTICLE 7 : Ethique

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur en sus des règles d'usage.
Tout manquement est sanctionné selon l'article 12.9.

⇒ Tout appareil électronique **doit** être éteint **et** dans un sac hors de portée du joueur, ou subsidiairement en un lieu préalablement validé par l'arbitre.

⇒ La simple détention sur soi d'un téléphone portable, allumé ou non, comme de tout autre appareil possiblement connecté (montre, stylo...) qui émettrait un son ou une lumière fait perdre immédiatement la partie à son détenteur avec le gain pour l'adversaire.

L'arbitre :

l'organisation :

